

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le lundi 21 janvier 2002 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

PRÉSENCES

Représentantes,
Représentants

Danielle Desrochers
Sylvie Picard
Serge Désaulniers
Hélène Loranger
André Bertrand
Sylvain Daigle
Pierre-Yves Daigneault
Mario Pelletier
Claude Brodeur
Marcel Pineau
Alain Déry
Linda Bossé
Manon D'Astous
Louise Gervais
Lise Lavoie
Léo Lemaire
Simon Turbide
Mario Boudreault
Gilles Guay
Claude Renaud
Monique Bureau
Marie-Élène L'Espérance
Gaétan Daigneault
François Vaillancourt
Michel Banville
Pierre Benoit
Déborah Schoen
Michel Lemieux
Johanne Gaudreau
Richard Drolet
Marie-Josée Ulrich
Michel Parent
Johanne Côté
Pierre McDaigall
Yves Boissonnault-Francoeur
Gilles Perron

André Laurendeau
Antoine-Brossard
Carrillon
Charles-Bruneau
Charles-LeMoyne
De Maricourt
De Normandie
Des Mille-Fleurs
Des-Quatre-Saisons
Des Saints Anges
Félix-Leclerc
Gentilly
Georges-É.-Cartier
Georges-P.-Vanier
Gérard-Filion
Inter. St-Edmond
Jean-De Lalande
Lajeunesse
Laurent-Benoit
Les-Petits-Castors
Lionel-Groulx
Marie-Victorin (Br)
Maurice-L.-Duplessis
Paul-Chagnon
Pierre-D'Iberville
Pierre-Laporte
Rabeau
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Laurent
Sainte-Claire (Long)
Samuel-De Champlain (Br)
Samuel-De Champlain (Long)
Secondaire Participative
Tournesol
Tourterelle
Comité ÉHDAA

Substituts:

Johanne Marchand
Denis Morneau
Mario Boudreault
Chantal Gélinas
Lise Roy

De La Mosaïque
Joseph-De Sérigny
Mgr-A.-M.-Parent
Saint-Joseph
Sainte-Claire (Br)

Participante,
Participants

Denise Lussier
Chantal Laforest

DGA
dir., Serv. de l'org. et du transport scol.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur Alain Déry préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte à 19 h 45.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro CP311-01-21

Il est proposé par Marie-Élène L'Espérance que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes:

Au point 14; ajouter - sacs à dos
- publicité

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 DÉCEMBRE 2001

Résolution numéro CP312-01-21

Il est proposé par monsieur Gilles Perron que le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2001 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Alain Déry nous souhaite une bonne année 2002 et espère que tous les membres du comité de parents garderont leur motivation, et ce malgré un début d'année plutôt chargé; il ne faut pas se laisser décourager par le travail à accomplir.

Monsieur Déry nous mentionne qu'il a reçu beaucoup d'amendements pour le plan d'organisation scolaire qui sera voté ce soir.

Il nous informe que les résolutions reçues concernant l'ouverture des services de garde lors de jours de tempête seront regardées à la prochaine réunion, un point à l'ordre du jour y étant prévu.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Denise Lussier nous souhaite à son tour une bonne année 2002.

Elle nous mentionne que tous les procès-verbaux de l'année 2000-2001 sont maintenant disponibles sur le site de la Commission scolaire. On y retrouve aussi les procès-verbaux du mois d'octobre et novembre 2001. Madame Lussier nous signale aussi qu'un délai de 24 à 48 heures, après l'adoption du procès-verbal par le comité de parents, sera nécessaire pour rendre le document disponible sur le site.

Madame Lussier fait un retour sur les sujets mentionnés sur la liste des suivis.

Bains Linguistiques

Selon la Commission scolaire, lorsqu'on parle de bains linguistiques, on parle en fait d'enseignement intensif de l'anglais. Ce type d'enseignement regroupe toutes les méthodes d'apprentissage de l'anglais de façon accélérée.

De plus, une rencontre est prévue le 22 janvier 2002 entre les trois directions générales adjointes et leurs directions d'école. Le dossier des bains linguistiques y sera discuté. Les DGA vont inviter leurs directions d'école à informer les membres de leur conseil d'établissement de l'existence de ces documents de travail, et si c'est nécessaire de rendre ces documents disponibles afin de créer un meilleur climat de travail.

Les directions d'école, grâce à leur session de travail sur les différents dossiers proposés par la Commission scolaire, ont en main les outils nécessaires pour discuter avec leur conseil d'établissement.

Il faut aussi souligner que le MÉQ semble d'accord pour intensifier l'enseignement de la langue maternelle et celui de la langue seconde, mais les balises et les normes mises en place lors de l'implantation demeurent les mêmes. Madame Lussier nous mentionne que les orientations prises par la Commission scolaire répondent donc aux exigences du MÉQ.

Document "Vision Marie-Victorin"

Monsieur Lefebvre travaille présentement sur ce document. Il prévoit être en mesure de venir nous le présenter lors de la réunion du mois de mars.

Le comité de parents sera-t-il consulté sur le document?

Madame Lussier nous rappelle que le document a déjà été adopté. Les membres du comité de parents pourront, par contre, donner leur opinion sur le document qui leur sera présenté; toujours dans le but de le faire évoluer.

Un membre souligne que lors de la consultation, qui a eu lieu en juin 2000, les parents n'ont pas pu donner leur propre vision du document puisque très peu de directions d'école l'ont présenté au conseil d'établissement. La CSMV n'a donc jamais reçu les « input » des parents.

Madame Lussier nous mentionne que nous pouvons toujours faire nos commentaires au conseil des commissaires puisque ce sont eux qui ont adopté ledit document.

Politique de soutien en milieu défavorisé

Un document à cet effet sera présenté au comité de parents au mois de mars.

Modèle de présentation de budget

Madame Lussier prévoit nous présenter un modèle concret lors de la réunion du mois de mars 2002

Canevas de rapport annuel

Un document de trois pages, comprenant un échéancier, a été produit l'année dernière. Les directions d'école l'ont eu en leur possession aux alentours du 15 mai 2001. Il leur avait été demandé de le présenter aux membres de leur conseil d'établissement. Le document sera remis aux membres du comité de parents le mois prochain.

Transport scolaire

Madame Lussier nous informe qu'une demande pour l'émission de cartes spéciales gratuites pour les élèves des écoles secondaires a déjà été faite auprès de la S.T.R.S.M. et que celle-ci avait refusé, principalement pour des raisons syndicales.

De plus, le gouvernement est présentement à revoir sa politique du transport scolaire. Les règles budgétaires vont donc changer. Avec la même enveloppe budgétaire, il veut aider le transport en milieu rural; cela pourrait affecter à la baisse le transport scolaire en milieu urbain. La nouvelle politique devrait sortir au printemps. Des changements sont donc à prévoir, la

Commission scolaire attend donc de voir de quelle façon le dossier va évoluer mais garde en tête les préoccupations de certains parents. Des négociations avec la STRSM ne sont pas de bon aloi en ce moment.

Formation

La Commission se propose d'offrir des sessions de formation à tous les membres des conseils d'établissement (direction, équipe école et parents) l'automne prochain sur la reddition de comptes et le rapport annuel.

Rencontre avec les membres de l'exécutif concernant le plan de redressement et le budget révisé

L'exécutif de la Commission scolaire est à regarder quelles seraient les dates possibles pour une rencontre avec l'exécutif du comité de parents. La fin du mois de février ou le début de mars sont envisagés. Les invitations seront envoyées bientôt.

Un parent demande à M^{me} Lussier s'il est vrai que la Commission scolaire a l'intention d'attribuer au déficit toutes les allocations annoncées par le MÉQ, entre autres les sommes allouées pour l'achat des manuels scolaires?

Madame Lussier mentionne qu'il y a des nuances à apporter suite aux énoncés du MÉQ, de plus une période de consultation auprès des intervenants concernés est commencée. Une ligne de conduite sera adoptée vers la fin du mois de janvier.

Le budget révisé sera-t-il présenté au comité de parents ou du moins un sommaire?

Non, il sera présenté seulement à l'exécutif du comité de parents. Madame Lussier nous souligne, par contre, que les résultats obtenus sont bons malgré tout. On semble être arrivé à un équilibre budgétaire et un léger surplus pourrait être réalisé. Par contre, le déficit cumulé est toujours là.

La planification budgétaire pour les années à venir (2002-2003 et 2003-2004) sera à regarder avec soin. On observe une diminution de clientèle qui entraînera une diminution des revenus et par le fait même cela aura un impact négatif au niveau des services et du personnel de soutien. La baisse de clientèle est soupoudrée dans toutes les écoles; les dépenses récurrentes (le personnel) devront suivre.

6. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Une session de travail du conseil des commissaires a lieu en même temps que notre réunion, Monsieur François Vaillancourt (parent commissaire pour le primaire) y assiste.

Madame Sylvie Picard nous informe que la vente du bâtiment situé sur le boul. des Prairies à Brossard a été finalisée en décembre 2001.

De plus, elle nous mentionne que de nombreuses discussions ont eu lieu à propos de la directive de la Commission scolaire qui oblige les services de garde à rester ouverts lors des jours de tempête même si l'école est fermée. Une lettre en ce sens a été envoyée aux directions d'école et aux parents utilisateurs. Selon la Commission scolaire; le personnel des services de garde est tenu de se présenter lorsque requis. S'il ne se présente pas, il y aura des conséquences tel que convenu avec la partie syndicale. Par contre, s'il se présente, une compensation monétaire sera versée. Les sommes seront déboursées par le service de garde. Cette directive a été mise de l'avant pour répondre aux besoins des parents qui doivent se présenter au travail malgré tout.

Un parent se demande comment concilier cette directive de la Commission scolaire avec les résolutions prises par les différents conseils d'établissement?

Monsieur Serge Lefebvre a bien spécifié que les parties n'ont pas le choix et que les employés sont tenus de se présenter.

Les conseils d'établissement ont pris une décision unanime en tenant compte des besoins de leur milieu, maintenant le tout nous est imposé! Les CE n'ont plus grand chose à gérer! D'autant plus que la note mentionne que le service de garde ne sera ouvert que pour ceux qui le fréquentent déjà, qu'advient-il des dîneurs?

Madame Lussier nous rappelle que le Conseil des commissaires a priorité dans certains cas. Le dossier qui nous concerne ne relève donc pas des conseils d'établissement.

Il semblerait que selon la convention collective des employés des services de garde, ceux-ci doivent avoir un traitement équitable et semblable à tous les employés de la Commission scolaire. Il semblerait que ce ne soit pas le cas car ce ne sont pas tous les employés qui sont tenus de se présenter dans de telles circonstances.

Madame Lussier tient à rassurer les parents en leur disant que le déneigement se fera à la première heure comme d'habitude et qu'une équipe du service d'entretien sera mobilisée pour répondre aux urgences.

Madame Sylvie Picard mentionne aussi que le conseil des commissaires a discuté des amendements proposés à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves puisqu'elle sera adoptée la semaine prochaine. L'amendement proposé par le comité de parents qui demandait que les plus petits puissent aussi protéger les plus vieux a été accepté. Les autres amendements proposés n'ont pas été retenus.

7. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

En l'absence de monsieur André Turgeon, un rapport nous sera présenté à la prochaine réunion.

8. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Monsieur Gilles Perron nous mentionne que lors de la dernière réunion qui a eu lieu au début de janvier, un plan de travail pour l'année en cours a été élaboré. Plusieurs dossiers sont priorisés:

- Le transport scolaire pour les enfants handicapés et avec problèmes de motricité;
- l'orthophonie;
- les services de garde recevant des enfants ÉHDAA (absence de moniteurs spécialisés).

Le comité ÉHDAA planifie aussi faire un sondage pour savoir si les parents considèrent que leur enfant reçoit les services recommandés par les professionnels de la santé. Le comité a l'impression que la Commission scolaire offre des services mais qu'ils ne correspondent pas nécessairement à ce que les jeunes ont besoin.

La nouvelle politique en adaptation scolaire devrait sortir d'ici la fin juin, des changements majeurs y seront apportés.

Le comité ÉHDAA travaille aussi à l'élaboration d'un plan d'intervention uniformisé et sur le bulletin scolaire.

Monsieur Gilles Perron nous mentionne aussi que 15% de la clientèle de la CSMV est identifiée ÉHDAA. De ce groupe 70% sont reconnus par le MÉQ comme des enfants à risque; les 30% restants sont financés à même les budgets de la Commission scolaire. Les enfants handicapés sont tous reconnus et financés par le MÉQ.

9. CLIP-INFO

Monsieur Alain Déry désire savoir s'il est pertinent de donner une soirée de formation destinée à tous les parents impliqués dans les écoles? Elle pourrait porter sur tous les sujets traités depuis le début de l'année et répondrait aux questions soulevées en cours d'année. Cette formation pourrait avoir lieu fin avril ou début mai. Cela ne semble pas un besoin pour le moment; toutefois, si des membres ont des questions à éclaircir, ils pourraient les poser via le site hotmail du comité de parents; par la suite on pourrait voir si une rencontre est toujours nécessaire.

Monsieur Alain Déry suggère de faire parvenir par courriel toutes nos suggestions ou questions afin de les transmettre à l'exécutif.

10. PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES DE LA CSMV POUR 2002-2003

Monsieur Déry dépose les nombreuses propositions d'amendement concernant le plan d'organisation proposé par la Commission scolaire. Il mentionne que nous sommes en présence d'un problème de gestion des amendements reçus.

Mme Sylvie Picard a fait, à la demande de l'exécutif du comité de parents, une synthèse des amendements reçus en date du 18 janvier 2002. Monsieur Alain Déry en fait la lecture et demande aux représentants présents si les renseignements sont exacts et complète la grille.

Il semblerait que la majorité des conseils d'établissement sont en désaccord avec le plan proposé par la Commission scolaire.

Plusieurs membres interviennent:

Est-ce que le mandat du comité de parents ne devrait pas être de faire mention à la Commission scolaire de l'insatisfaction des différentes écoles impliquées?

Puisque la majorité est contre; ne devrait-on pas adopter les amendements en bloc et remettre le tout à la Commission scolaire en leur demandant de nous revenir avec quelque chose d'autre?

Monsieur Déry se demande si la Commission scolaire n'aurait pas dû procéder avec un système d'entente comme ce fut le cas en 1999 lors du redécoupage? Si un CE prend une position c'est généralement en connaissance de cause; on devrait peut-être voter sur l'ensemble des amendements.

Un membre fait alors remarquer que dans le cas qui nous intéresse les CE impliqués ne discutent pas pour se partager une partie de la tarte; mais bien pour savoir qui aura celle que personne ne veut. Selon lui c'est bien différent comme situation.

Nous sommes en présence d'un document de consultation; c'est le conseil des commissaires qui décide en bout de ligne. Peut-être devrions-nous simplement donner le pouls des parents au conseil des commissaires.

Quelques questions sont posées à madame Chantal Laforest:

Comment allez-vous vendre votre plan aux commissaires compte tenu de la réponse négative de la plupart des CE consultés?

Madame Laforest nous fait remarquer que même si cela paraît très négatif; les refus ne sont pas catégoriques, on peut y déceler certaines nuances. Il faudra regarder, avec les commissaires, les aménagements possibles. Certaines situations seront plus problématiques, mais on devrait finir par trouver des avenues qui intéresseront les écoles concernées. Mais il est certain que nous ne pourrions satisfaire tout le monde.

Les commentaires faits par les écoles seront utiles pour travailler les amorces de réaménagement prévus pour les années futures. Cela nous permettra de faire des constats en ce qui a trait aux capacités d'accueil des différentes écoles de la Commission scolaire. Cela pourrait nous permettre d'amorcer la réflexion pour faire débloquer certains dossiers pour 2003-2004.

Pourquoi doit-on terminer la consultation ce soir si le plan n'est voté qu'en février?

Les personnes impliquées dans le dossier ont besoin d'un laps de temps pour réagir aux résolutions des CE. Les discussions ne s'arrêtent pas ce soir, au contraire, le conseil des commissaires ne rendra sa décision qu'à la fin de février.

Est-ce que des éléments nouveaux sont apparus suite aux consultations des milieux; de nouveaux principes directeurs ont-ils été ajoutés à ceux déjà existants?

Non, ils ont eu des surprises au niveau de la capacité d'accueil de certains bâtiments; surprises qui devraient aider mais sans plus.

Est-ce que ceux qui acceptent de se tasser pour un an ou deux, pourront récupérer leurs locaux par la suite?

Oui, dans la mesure du possible.

Monsieur Déry nous rappelle que nous devons prendre position ce soir!
Nous pouvons soit nous prononcer sur chacun des amendements déposés; soit nous pouvons nous prononcer en bloc sur l'ensemble des amendements.

Un parent désire savoir si on se prononce sur la proposition de l'école Hubert Perron, doit-on quand-même voter les autres amendements?

Selon monsieur Déry, cela ne règlera pas la situation. Nous savons tous qu'un véritable redécoupage est impossible à réaliser pour septembre 2002. Il souligne qu'adopter un amendement global aura la même force que si on adopte les amendements à la pièce.

Monsieur Gilles Perron, fait remarquer que le plan va se faire d'une façon ou d'une autre car il y a un manque de locaux, ce qu'il faut espérer c'est que les décisions qui seront prises le seront de façon à ce que les enfants soient le moins perturbés possible. Il faudrait aussi éviter d'isoler une classe ÉHDAA dans une école.

Monsieur Déry mentionne que nous avons tous de la difficulté à nous prononcer car il ne semble pas y avoir eu de discussions entre les écoles touchées; on ne peut pas dire qu'une école a raison et que l'autre a tort.

Madame Chantal Laforest souligne, qu'en fait, 2002-2003 est une année « tampon » pour voir où on s'en va avec notre clientèle. Le plan proposé pour l'an prochain est un aménagement de la clientèle en vue du redécoupage prévu pour 2003-2004.

Il est possible de se prononcer sur la façon dont la consultation a été menée et non sur les résultats d'une telle consultation. Il est possible que ce soit la façon de procéder qui ait fait en sorte que les résultats soient aussi négatifs.

Un membre propose que le comité de parents prenne position, et que dans le libellé de la résolution les considérants tiennent compte des commentaires soulevés au cours de la discussion.

Monsieur Déry conclut que nous sommes en présence de trois possibilités:

1. Nous prenons position sur les orientations retenues. Si nous sommes en accord; il est toujours possible de nuancer les choses. En cas de désaccord, il n'est pas possible de continuer; il faut donc trouver d'autres orientations, retourner dans les conseils d'établissement et regarder le tout à nouveau.
2. Nous pouvons aussi adopter en bloc les amendements qui sont amenés par les conseils d'établissement, en se disant qu'ils vont faire leur bout de chemin.
3. Prendre la proposition de l'école Hubert Perron, la scinder en deux et se prononcer à la fois sur les orientations du plan d'organisation et sur le plan en tant que tel.

Le président propose à l'assemblée de prendre la pause; pendant ce temps d'arrêt il essaiera, avec l'aide de quelques membres de l'exécutif, de composer une proposition qui tiendrait compte des commentaires soulevés durant la discussion. La suggestion est acceptée par l'assemblée.

Prise de position du comité de parents face au plan d'organisation scolaire.

Résolution numéro CP313-01-21

Considérant que les amendements des différents C.E. démontrent une insatisfaction notable de la plupart des milieux à l'encontre du plan d'organisation proposé pour 2002-2003;

Considérant que le mode de consultation n'a pas permis de dégager des consensus dans les milieux touchés;

Considérant la recommandation du comité ÉHDAA de minimiser le nombre et la fréquence des déplacements de leur clientèle, conformément à la politique en adaptation scolaire;

Considérant que le Conseil des commissaires a renoncé à procéder au redécoupage annoncé au printemps 2001 pour l'année 2002-2003;

Il est proposé par monsieur Sylvain Daigle d'appuyer le travail effectué dans les milieux et de rejeter le plan d'organisation scolaire tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Déry indique à madame Laforest qu'il serait important que, lors d'une telle consultation, les membres du comité de parents puissent, dès le départ, se prononcer sur les orientations retenues par la Commission scolaire. Les membres auraient donc dû se prononcer sur les orientations proposées avant que la Commission scolaire nous soumette le plan d'organisation scolaire.

11. POLITIQUE DE MAINTIEN, DE CHANGEMENT OU DE FERMETURE D'ÉCOLE

Monsieur Déry dépose les amendements reçus.

Résolution numéro 314-CP-01-21

Article 1

Il est proposé d'ajouter à la première phrase **Assurer le bien-être des jeunes...**

L'article se lirait donc comme suit:

Tout en voulant assurer le bien-être des jeunes et dans la mesure du possible le maintien de l'école de secteur, la Commission scolaire peut se voir contrainte d'en fermer une. Elle exercera alors de façon cohérente et responsable son rôle en matière de répartition des services éducatifs sur le territoire qu'elle dessert.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 315-CP-01-21

Article 4

Il est proposé d'ajouter les définitions des termes **Commission** et **représentants** que l'on retrouve aux articles 6.4 et 6.5.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 316-CP-01-21

Article 5

Il est proposé de remplacer ...**de la situation financière...** par...**la répartition optimale des ressources pour l'ensemble des élèves...**

Adoptée à la majorité

Résolution numéro 317-CP-01-21

Article 5

Il faudrait ajouter à l'article: **De plus, pour les écoles secondaires, une étude de rentabilité de la fermeture de l'établissement en fonction des départs possibles d'élèves vers le réseau privé devra être effectuée au préalable.**

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 318-CP-01-21

Article 5

Il est proposé de modifier l'article 5 de façon suivante: Dans la décision de maintenir ou de fermer une école **de secteur, il est tenu compte de la diminution globale des effectifs scolaires de ce secteur, de l'état du bâtiment (salubrité et sécurité pour les jeunes)** et de la situation financière de la Commission scolaire.

Rejetée à la majorité

Suite aux amendements adoptés, l'article 5 se lirait comme suit:

Dans la décision de maintenir ou de fermer une école, il est tenu compte de la diminution globale des effectifs scolaires et de la répartition optimale des ressources pour l'ensemble des élèves de la Commission scolaire. De plus, pour les écoles secondaires, une étude de la rentabilité de la fermeture de l'établissement en fonction des départs possibles d'élèves vers le réseau privé devrait être effectuée au préalable.

Résolution numéro 319-CP-01-21

Article 6.1

Il est proposé de remplacer... **au plus tard à la deuxième semaine du mois d'octobre...** par ...**au plus tard à la fin du mois d'octobre....**

Adopté à la majorité

Résolution numéro 320-CO-01-21

Article 6.4

Il est proposé de remplacer **en cours de consultation...** par **au début de la consultation...**

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 321-CP-01-21

Article 6.5

Il est proposé d'ajouter ... **et/ou du comité de parents...**

L'article se lirait donc comme suit:

Une ou des rencontres de consultation peuvent être organisées à la demande du conseil d'établissement et /ou du Comité de parents avec des représentants de la Commission.

Résolution numéro 322-CP-01-21

Article 6.7

Il est proposé d'ajouter ... **suivant la décision.**

L'article se lirait comme suit: La fermeture de l'école est effective le 1er juillet suivant la décision.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 323-CP-01-21

Il est proposé par madame Sylvie Picard d'adopter la politique de maintien, de changement ou de fermeture d'école telle qu'amendée.

Adoptée à l'unanimité

12. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES

Pourquoi le 2533 Cartier, qui est situé dans un secteur très peuplé, est-il à vendre?

Madame Laforest nous rappelle que ce bâtiment (ancienne Farandole) est très vieux et le rénover coûterait très cher. Cela ne serait pas rentable.

Résolution numéro 324-CP-01-21

Considérant l'intention du gouvernement de revoir sa politique sur le transport scolaire;

Considérant que la Commission scolaire favorise la création d'école de marcheurs;

Considérant que ce bâtiment est situé dans un secteur peuplé aux prises avec un problème de manque de locaux;

Considérant qu'il est possible de rénover ce bâtiment;

Il est proposé par madame Johanne Gaudreau que le bâtiment du 2533 Cartier soit conservé pour des fins d'enseignement et non mis en vente.

Adoptée à la majorité

Un parent demande à madame Laforest si la CSMV a déjà envisagé de changer la vocation du centre des 16-18 ans situé à Greenfield Park?

Les jeunes qui y sont scolarisés sont très mobiles, la plupart possédant leur propre véhicule. Il serait souhaitable de pouvoir récupérer l'immeuble pour y localiser les classes de maternelles et des classes spécialisées. Cet immeuble pourrait être une solution aux problèmes de Greenfield Park

Résolution numéro 325-CP-01-21

Il est proposé par monsieur Pierre Benoit que le Centre des 16-18 ans devienne un deuxième bâtiment pour l'école Pierre-Laporte, afin que tout le primaire et le préscolaire soient conservés à Greenfield Park.

Adoptée à la majorité

Résolution numéro 326-CP-01-21

Il est proposé par monsieur Mario Boudreault d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

13. CORRESPONDANCE

Monsieur Déry nous informe qu'il a reçu la documentation en ce qui a trait au congrès de la FCPPQ qui aura lieu à Québec les 31 mai et 1,2 juin 2002. Il nous remettra une photocopie de la feuille d'inscription et un sommaire des informations pertinentes dans le prochain envoi.

Monsieur Déry a aussi reçu une lettre d'un parent de Greenfield Park qui déplore le fait que la Commission scolaire veuille déplacer son enfant dans une autre école située plus loin de son domicile. Si ce changement a lieu, il est possible qu'il décide de changer son enfant de commission scolaire.

Il a aussi reçu une lettre de la présidente du conseil d'établissement de l'école Samuel-De Champlain (Br) qui fait état des répercussions des moyens de pression sur la vie de son école. Cette lettre sera acheminée au ministre Legault et au président de syndicat de Champlain. Elle demande aux présidentes et présidents des conseils d'établissement de la CSMV de les appuyer en posant le même geste.

Monsieur Déry a reçu une lettre du président de la CSDM nous demandant d'appuyer leur contestation auprès des services essentiels en ce qui a trait à la poursuite intentée suite au débrayage illégal des enseignants.

Résolution numéro 327-CP-01-21

Monsieur Alain Déry propose d'appuyer la demande du président de la CSDM.

Adoptée à l'unanimité

14. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Paul Richard remet en question l'efficacité de la publicité faite pour mousser la popularité de nos écoles. Il a trouvé plusieurs articles de journaux vantant les écoles de la Commission scolaire des Patriotes, moussant les différentes écoles privées de la région mais absolument rien pour les écoles de la Commission scolaire Marie-Victorin.

De plus, il ne comprend pas pourquoi la Commission scolaire n'annonce pas mieux sa période d'inscription pour l'année scolaire 2002-2003. Un peu plus de publicité ne ferait pas de tort.

Un suivi sera fait au niveau du conseil des commissaires.

Madame Sylvie Picard nous rappelle qu'il y aura une conférence sur la réforme mercredi le 6 février à l'école De La Magdeleine à La Prairie.

Un membre nous fait part de son inquiétude face au poids toujours plus élevé des sacs à dos de nos enfants. La lourdeur de ces sacs entraîne des problèmes de dos chez nos jeunes.

Un dépliant a été créé pour sensibiliser la population à ce problème. La question qu'il faut aujourd'hui se poser est comment prévenir, chez-nous, ce genre de problème?
À suivre.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro 328-CP-01-21

Il est proposé par madame Lise Lavoie que la présente assemblée soit levée, et ce, à 23 h 26.

Adoptée à l'unanimité

Marie-Josée Ulrich
Secrétaire